

COVOITURER
TÉLÉTRAVAILLER
PRENDRE LE TRAIN
PARTIR PLUS TARD

**Eviter les bouchons
sur l'A1 et l'A23,
ça rapporte jusqu'à 80 €/mois.**

→ INSCRIVEZ-VOUS SUR
CHANGERÇARAPPORTE.FR

Damien Castelain
Président de la Métropole
Européenne de Lille



La politique des transports et de la mobilité est une des priorités du projet métropolitain, avec notamment la volonté de gagner en fluidité sur les questions de circulation dans notre territoire, d'amélioration de son accessibilité et sa qualité de l'air. En se distinguant par son audace et sa prise de risque, la MEL développe des offres de mobilité innovantes et agit quotidiennement pour assurer la mobilité des personnes qui fréquentent l'agglomération.

Forte de la mise en œuvre d'expériences de mobilité innovantes et de sa capacité à fédérer les acteurs de la mobilité, la MEL porte depuis 2018, le projet expérimental Ecobonus, péage inversé inspiré de l'expérience hollandaise qui vise à contribuer à la réduction des phénomènes de congestion dans la Métropole et à améliorer la qualité de l'air pour tous. Moins de polluants dans l'air pour mieux respirer.

Le projet Ecobonus, validé par tous les acteurs locaux concernés consiste à inciter, en les rétribuant financièrement, une partie des usagers récurrents des infrastructures autoroutières circulant aux heures de pointe, à utiliser un autre mode de déplacement ou à reporter leurs trajets en dehors de ces périodes. Ecobonus, c'est l'opportunité pour agir directement sur le

comportement des usagers, en particulier pour les inciter à limiter l'usage de la voiture. Le programme vise également à lutter contre les conducteurs auto-solistes afin de les encourager à faire du covoiturage.

Aujourd'hui, la MEL souhaite incarner une nouvelle dynamique innovante dans les solutions de mobilité à offrir aux habitants et aux usagers de la Métropole. Réfléchir à la mobilité de demain, tout en gérant celle d'aujourd'hui ne repose pas sur une action unique qui résoudra tous les problèmes mais sur un « bouquet de solutions » fortes : le SDIT, le Plan Climat-Air-Énergie territorial, une nouvelle concession pour les transports en commun, le plan de mobilité 2035, le déploiement des solutions de micro-mobilités, le projet de service express métropolitain de l'étoile ferroviaire de Lille, la future zone à faibles émissions mobilité et l'arrivée de voies réservées au covoiturage.

Plus que jamais, notre Métropole est engagée dans de grandes transitions. Ecobonus, c'est une nouvelle étape qui débute. Avec Sébastien Leprêtre, vice-président en charge des mobilités et des transports publics, nous appelons toutes les personnes intéressées à se préinscrire sur le site www.changercarapporte.fr dès le 3 avril.

Sommaire

- 7** Un programme anti-embouteillages inédit en France
- 9** Les étapes pour participer au projet
- 12** Le site changercarapporte.fr et l'application dédiée
- 13** Objectifs de l'expérimentation du programme Ecobonus « Changer, ça rapporte »
- 14** Financement du dispositif Ecobonus « Changer, ça rapporte »
- 15** Une Métropole engagée dans les grandes transitions

« Changer, ça rapporte », c'est le nouveau programme anti-embouteillages de la MEL qui récompense tous les automobilistes qui changent leurs habitudes, dès le mois de septembre 2023. Une grande première en France.

Alors que la Métropole Européenne de Lille est concernée par les problématiques de pollution de l'air et de saturation de son trafic routier, le programme « Changer, ça rapporte » souhaite inciter les conducteurs dits « auto-solistes » à changer leurs pratiques et les encourager à utiliser un autre mode de déplacement lors des heures de pointe : à covoiturer, télétravailler, changer ses horaires de déplacement en dehors des heures de pointe et à utiliser un autre mode de transport plus vertueux.

Un programme anti-embouteillages inédit en France

Dès 2018, la Métropole s'est engagée pour la mise en place du dispositif « Ecobonus » afin d'inciter les particuliers à limiter l'usage de la voiture lors des congestions récurrentes aux heures de pointe et sur les axes autoroutiers de l'agglomération lilloise.

Ce programme a pour but d'inciter les conducteurs dits auto-solistes à se déplacer autrement qu'en voiture, afin qu'ils privilégient d'autres modes de mobilités plus vertueux tels que les transports en commun et les modes doux. Ce programme a donc pour objectif de :

- **Limiter la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.**

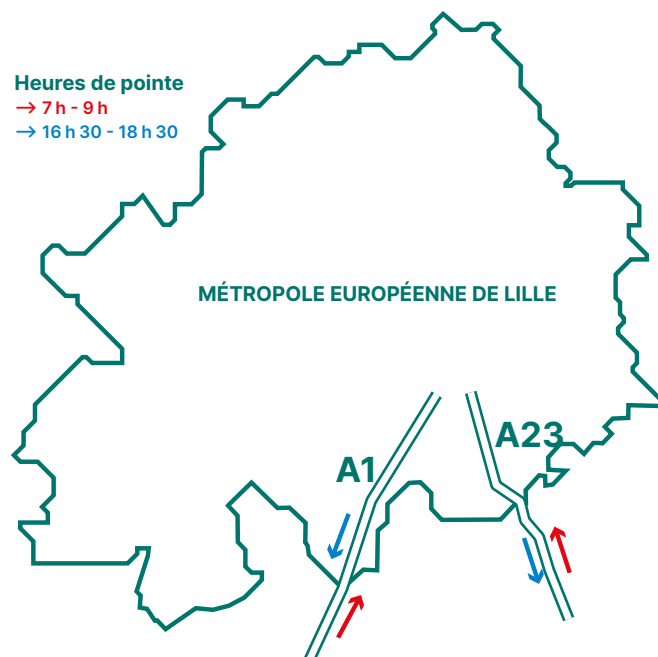
- **Favoriser l'utilisation des moyens de transports les plus vertueux** pour des déplacements pendulaires au quotidien, transports collectifs, covoiturage et vélo notamment.

- **Soulager les principaux points de saturation de l'agglomération** afin de faire baisser les volumes de trafic circulant aux heures de pointe afin de passer d'une situation saturée à une situation dense, suffisant à contribuer ainsi à une amélioration nette et visible du niveau de service des infrastructures ciblées.

- **Améliorer la fiabilité des temps de parcours des usagers** des infrastructures routières de transport.



Le déploiement du programme Ecobonus « Changer, ça rapporte » se veut progressif. Dans un premier temps, il est mis en place sur l'autoroute A1 et l'A23 dans le sens entrant vers Lille à l'heure de pointe du matin et le sens sortant à l'heure de pointe du soir.



Le programme Ecobonus « Changer, ça rapporte » consiste à récompenser les automobilistes métropolitains hors Métropole qui acceptent de diminuer leur utilisation quotidienne de la voiture sur certains axes routiers fréquentés pendant les heures de pointe :

- de 7 h à 9 h le matin
- de 16 h 30 à 18 h 30 le soir

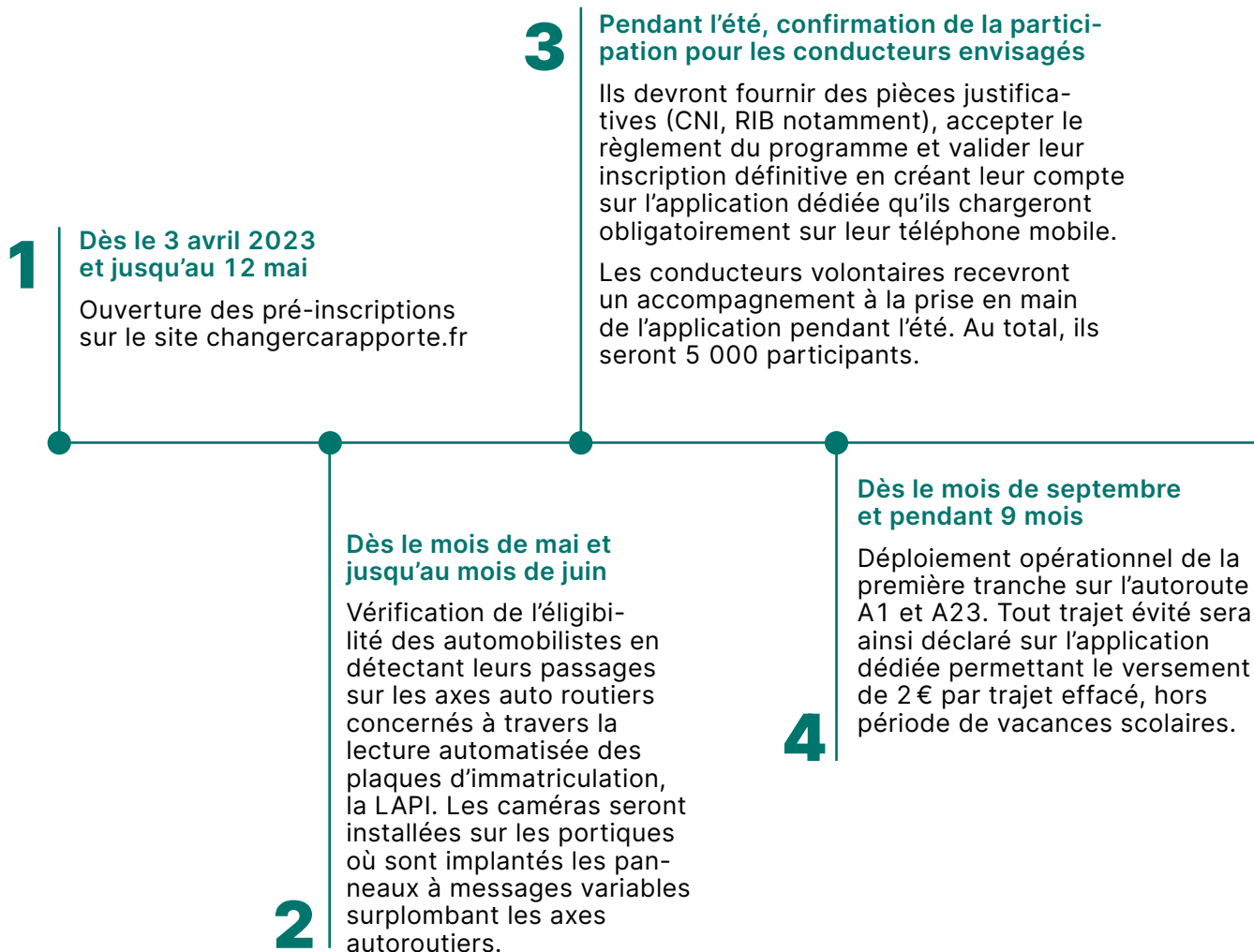
Ces automobilistes doivent avoir pour habitude d'emprunter quotidiennement et seuls ces trajets. La MEL souhaite orienter les habitudes pour des déplacements moins coûteux et moins polluants tant pour les usagers que pour les habitants des zones traversées. Seuls les jours ouvrés sont concernés par le dispositif : du lundi au vendredi, hors jours fériés et vacances scolaires.

Le recrutement de 5 000 usagers volontaires pour l'expérimentation dès septembre 2023.

→ L'exemple des Pays-Bas

La MEL s'appuie sur l'exemple hollandais et plus particulièrement le projet « Wild ! Van de Spits » déployé à Rotterdam qui récompense les conducteurs qui modifient leur comportement en évitant de conduire aux heures de pointe sur certaines routes très encombrées. Il s'agit d'un « péage positif » dont l'objectif est une meilleure accessibilité et une meilleure utilisation des infrastructures de transport. Le programme a largement fait ses preuves : **en 2016, plus de 10 000 personnes se sont inscrites et ont réalisé 4 100 évitements quotidiens de trafics en heure de pointe. Trois mois après la fin du dispositif, plus de 85 % des conducteurs évitaient toujours l'heure de pointe pour se déplacer.** Leur dispositif n'a cessé d'évoluer au fur et à mesure des années, en tentant d'évoluer vers un système de « marketplace » avec des fonds privés, afin que les usagers continuent d'être récompensés de leurs changements de comportements de mobilité sur le long terme. C'est sur ce dernier modèle que s'est construit le dispositif « Changer ça rapporte » de la Métropole Européenne de Lille, pour en assurer la pérennité et le succès.

Les étapes pour participer au projet





→ Éviter un trajet et se faire récompenser

Chaque trajet évité en voiture devra être signalé sur l'application mobile « Changer, ça rapporte » et donnera droit au gain d'une récompense d'un montant de 2 € par trajet dans la limite de 80 € par mois qui seront versés directement sur le compte bancaire des participants.

Après avoir étudié plusieurs pistes, et suite au décret n°2022-1307 du 12 octobre 2022 autorisant dorénavant les collectivités territoriales à déléguer la gestion de leurs aides à la mobilité, la MEL a décidé d'établir un partenariat avec l'Agence de Services et de Paiements (ASP) afin qu'elle assure le versement des récompenses auprès des participants du programme.

jusqu'à
80 € par mois
soit **2 €** par trajet évité
+
des points à dépenser
chez des commerçants
partenaires

→ Comment éviter un trajet ?

- Télétravailler.
- Décaler ses horaires.
- Co-voiturer.
- Prendre le train ou le bus.
- Utiliser son vélo ou sa trottinette.
- Favoriser les mobilités hybrides : en utilisant son véhicule pour aller à une gare ou se stationner dans un parking relais.

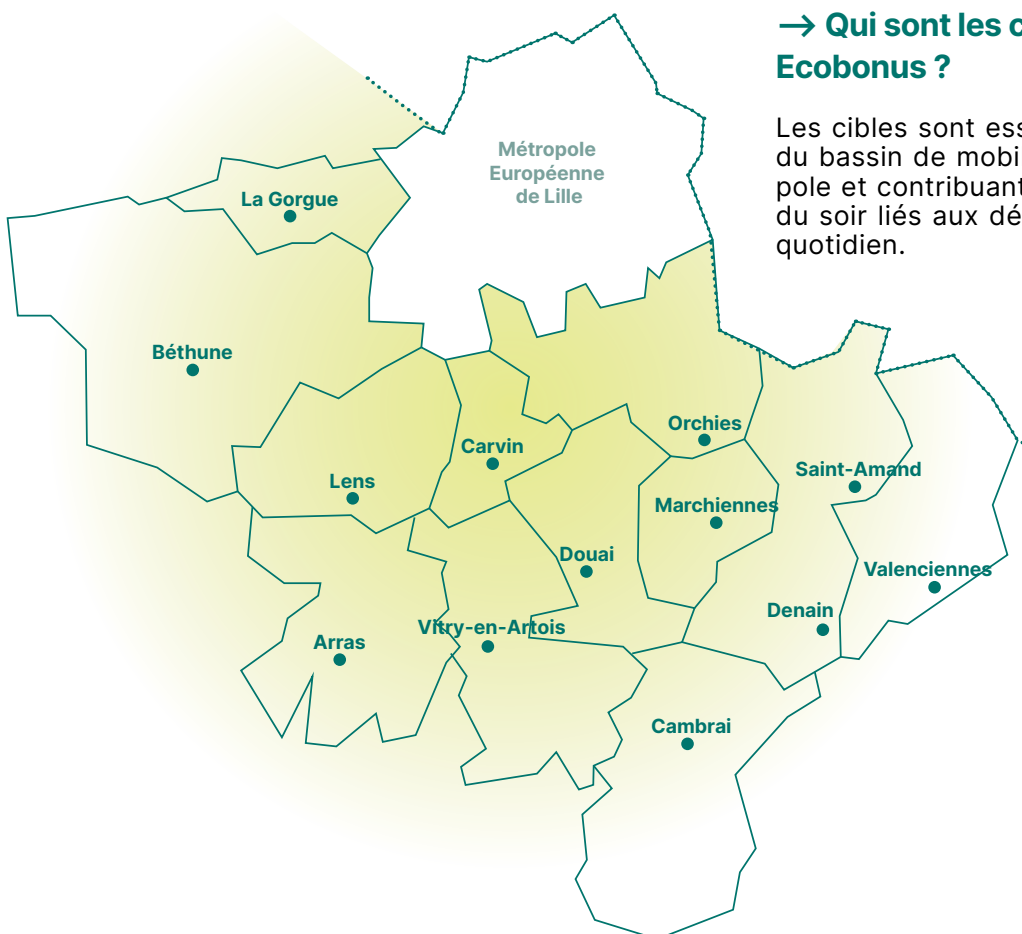
Les modifications d'itinéraires ne seront pas éligibles au dispositif, ni les reports hors réseau autoroutier. Par ailleurs, le dispositif ne sera pas actif pendant les périodes de vacances scolaires prévues entre les mois de septembre 2023 et juin 2024.

→ Le contrôle des trajets

Le contrôle des trajets « effacés » sera assuré par une géolocalisation initiée directement par le participant via l'application « **Changer, ça rapporte** » sur son smartphone. La géolocalisation permettra à la MEL d'assurer, par la collecte de points GPS pendant les heures de pointe que l'utilisateur respecte les « règles du jeu » selon le mode d'effacement qu'il aura déclaré : par exemple, vérifier s'il est bien resté sur un seul et même point fixe s'il est déclaré en télétravail. L'utilisateur devra également transmettre des pièces justificatives complémentaires pour prouver son effacement (attestation employeur, tickets de transports, preuve de covoiturage notamment). Par ailleurs, la MEL mettra en place des « appels mystères » afin de contrôler les participants pendant toute la durée de l'expérimentation.

→ Qui sont les cibles du programme Ecobonus ?

Les cibles sont essentiellement des habitants du bassin de mobilité travaillant sur la métropole et contribuant aux bouchons du matin et du soir liés aux déplacements pendulaires du quotidien.



Le site changercarapporte.fr et l'application dédiée

Les pré-inscriptions au programme Ecobonus seront ouvertes dès le 3 avril sur le site changercarapporte.fr. Pour rester informé de l'actualité du programme, les personnes intéressées peuvent également s'inscrire à la newsletter mensuelle du programme.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE | CONTACT

CHANGER ÇARAPPORTE.FR LE PROGRAMME ANTI-EMBOUTELLAGES DE LA MEL

EVITEZ LES BOUCHONS SUR L'A1 ET L'A23

Changez vos habitudes

→ et gagnez jusqu'à 80€ par mois.

Rendez-vous le 3 avril 2023 pour vous préinscrire au programme !

Pour ne pas rater les préinscriptions et recevoir un rappel par email, abonnez-vous ci-dessous et recevez toutes les actualités du programme.

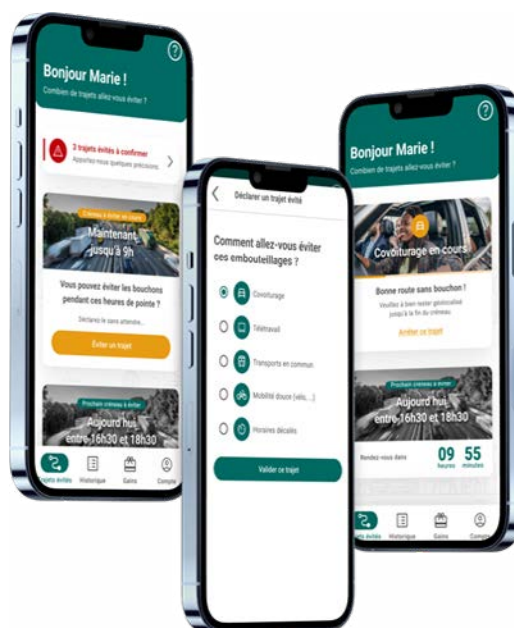
Votre adresse email **Je reste informé**

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer un email de rappel à l'ouverture des inscriptions et les actualités du programme. Vous pouvez à tout moment utiliser le lien de désabonnement intégré dans nos newsletters. Plus d'informations sur la Politique de protection des données personnelles.



Les participants au programme devront télécharger une application dédiée. C'est un outil indispensable pour participer au programme pendant 9 mois. Sur cette application, chaque trajet évité devra être indiqué et donnera lieu au versement de la somme de 2 €.

Par ailleurs, les participants auront la possibilité de cumuler des points à dépenser chez les commerçants partenaires du programme de la MEL.



Objectifs de l'expérimentation du programme Ecobonus « Changer, ça rapporte »

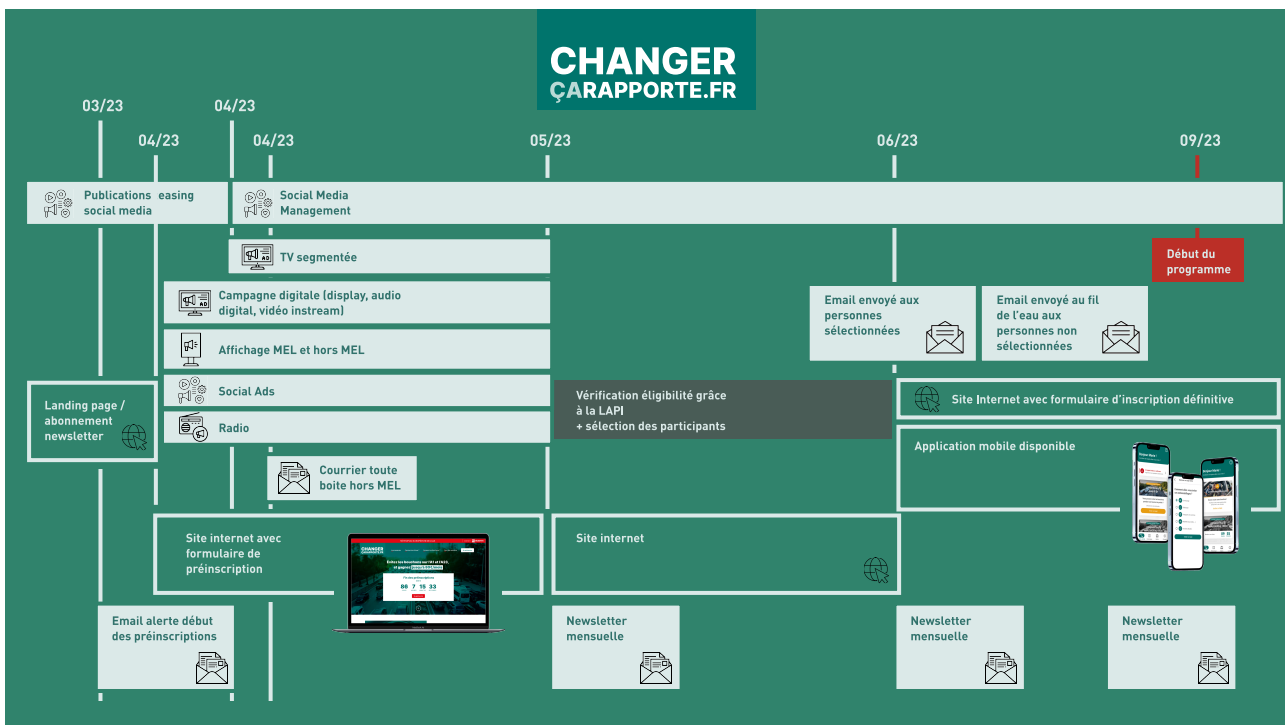
Les modes de circulation, tenant compte de la capacité sur l'A1 et l'A23 aux heures de pointe et l'objectif de réduction du trafic de l'ordre de 6 % laissent espérer une diminution de trafic de 750 véhicules.

Pour vérifier si les objectifs sont atteints, la MEL confrontera les données trafic entre la période à laquelle le programme sera lancé

et les années antérieures. La MEL bénéficiera également d'un bilan du nombre de participants, du nombre de trajets évités, des gaz à effets de serre évités ainsi que de la répartition des modes d'effacement déclarés par les usagers. À la fin de l'expérimentation prévue en juin 2024, la MEL communiquera sur les résultats de cette expérimentation.

→ Une communication large pour sensibiliser et appeler les automobilistes volontaires à s'engager

Pour présenter son programme « Changer, ça rapporte », la MEL communique très largement dans les territoires et auprès des entreprises.



Financement du dispositif



Au budget des 11,3 M € arrêté par la MEL pour la réalisation de ce projet sur l'ensemble des tranches, l'État apportera son soutien à hauteur de 550 000 €, destinés à soutenir les dispositifs d'information et de communication que requiert le dispositif, dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique signé en juin 2021.

Le projet a également été soumis à l'éligibilité du dispositif récent « Fonds vert », à hauteur de 925 000 €

La MEL sollicite également l'Union Européenne pour un soutien à hauteur de 1 250 000 €, dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) spécifiquement sur la tranche ferme.

Par ailleurs, un soutien de la Région Hauts-de-France est attendu.

→ Et après ?

Le programme Ecobonus « Changer, ça rapporte » est testé à titre expérimental pendant 9 mois, de septembre 2023 à juin 2024, sur l'autoroute A1 et A23.

Si la MEL parvient à atteindre ses objectifs pour cette première expérimentation, qui concerne l'A1 et l'A23, le programme pourrait être déployé sur d'autres axes, à savoir l'A25 et la RN41 dans un deuxième temps puis sur l'A22 et une nouvelle fois sur l'A1 dans un troisième et dernier temps.

Après juin 2024, le dispositif sera pérennisé avec un programme de fidélité en partenariat avec les commerçants du territoire.

Une Métropole engagée dans les grandes transitions

Le programme Ecobonus « Changer, ça rapporte » est l'une des actions que mène la MEL pour améliorer la qualité de l'air, décongestionner le trafic et moderniser les transports publics notamment. La MEL a fixé des objectifs ambitieux pour les prochaines années.



→ Le Schéma directeur des infrastructures de transport

Deux milliards d'euros seront investis pour améliorer l'accessibilité et l'attractivité de la Métropole, mais également lutter contre la pollution de l'air. Ainsi, de nouvelles lignes structurantes de tramway et de bus à haut niveau de service vont donc progressivement irriguer le territoire. Elles transformeront le paysage et la physionomie des communes concernées et « réoxygéneront » l'ensemble de la métropole en facilitant les déplacements.

→ Une concession pour les transports en commun de la MEL

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la MEL est aujourd'hui amenée à réinterroger le choix du futur mode de gestion du service public des transports urbains pour son territoire. Une analyse comparative des différents modes de gestion a permis d'identifier les avantages respectifs des différentes solutions à la fois sur les plans juridique, organisationnel, technique et économique. À l'issue de cette analyse, le conseil métropolitain du 10 février 2023 a retenu le principe d'une gestion déléguée par la conclusion d'un contrat de concession de service public afin de proposer une offre de service plus efficiente et adaptée, accompagner la transition énergétique et améliorer les performances économiques.

→ Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), pour une Métropole neutre en carbone, résiliente et solidaire

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial fixe les objectifs de la MEL de lutte contre le changement climatique pour 2026, 2030 et 2050 et s'articule autour de 3 grands principes dont l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, grâce à une réduction massive des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire. La Métropole Européenne de Lille, en tant que quatrième métropole de France, a ainsi un rôle essentiel à jouer dans l'atteinte la lutte contre le changement climatique.



→ Le Plan de mobilité 2035

La Métropole Européenne de Lille a engagé l'élaboration de son Plan de mobilité, qui établira les orientations de sa politique de mobilité et de transport d'ici à 2035. L'objectif est d'organiser la mobilité sur le territoire de la MEL de plus d'1 million d'habitants en réduisant ses impacts sur le changement climatique et la pollution de l'air. La métropole sera donc plus peuplée et plus fréquentée. Les déplacements quotidiens des personnes seront de fait beaucoup plus importants, puisqu'ils pourraient s'élever à 5,5 millions. On dénombre en effet 4,9 millions de déplacements en 2016. Les habitants et emplois supplémentaires d'ici à 2035 généreront entre 400 000 et 600 000 déplacements supplémentaires par rapport à cette période. Il est donc indispensable de renouveler l'ambition métropolitaine en matière de mobilité, celle-ci constituant dès à présent un enjeu majeur. Il s'agit en effet, par le nouveau plan de mobilité, de garantir à tous la possibilité de se déplacer, tout en luttant contre le réchauffement climatique et les pollutions locales, qu'elles soient atmosphériques ou sonores.



→ Le déploiement des solutions de micro-mobilités

Pour faire suite au fort déploiement de vélos et de trottinettes électriques en libre-service, la MEL répond à la volonté de plusieurs communes souhaitant déployer une initiative similaire sur leur territoire. La MEL a fixé un cahier des charges raisonné et exigeant permettant d'éviter les éventuelles dérives. Les premiers déploiements du service dans les territoires Roubaisien et Armentiérais sont envisagés dès l'été. Le déploiement du service en continuité intercommunale est envisagé au 4^e trimestre 2023.



→ Le projet de Service Express Métropolitain de l'étoile ferroviaire de Lille

La Métropole Européenne de Lille et le Conseil régional sont engagés dans la création d'un réseau express régional avec l'objectif global de doublement de la desserte ferroviaire en heure de pointe vers et depuis Lille, y compris des liaisons avec la Belgique à l'horizon 2035 – 2040.

L'objectif global de doublement de la desserte ferroviaire en heure de pointe vers et depuis Lille, y compris des liaisons avec la Belgique à l'horizon 2035-2040.

Ce sont ainsi tous les usagers de la première couronne (Orchies, Libercourt, Armentières...) qui bénéficieront de ce projet, avec des trains omnibus et rapides cadencés tous les 1/4h et connectés avec les transports urbains. Le projet bénéficiera également à toutes les agglomérations situées au-delà (Arras, Saint-Omer, Dunkerque, Calais, Cambrai, Aulnoye-Aymeries, Maubeuge...), grâce au développement des capacités de circulation sur le réseau ferroviaire.

→ La future Zone à faibles émissions mobilité

Menée indépendamment à la politique de la MEL, son objectif est limiter l'impact de la pollution automobile en accélérant, d'une part, le renouvellement du parc vers des véhicules moins polluants et en développant, d'autre part, le report vers des moyens de transport moins impactant pour l'environnement.

→ Le développement du covoiturage dans la MEL

Avec l'arrivée de voies réservées au covoiturage sur la Métropole dans le cadre de la loi « climat

et résilience » du 22 août 2021, une expérimentation sera menée, pendant 3 ans, sur les autoroutes et voies express du réseau routier national et des réseaux départementaux desservant la zone à faibles émissions mobilité, des voies réservées aux véhicules à plusieurs occupants. Une étude est actuellement menée par la DIR Nord pour une mise en service progressive d'une voie réservée au covoiturage dans le sens Paris – Lille.

Dans le cadre du plan national de covoiturage, depuis le 1^{er} janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans la covoiturage courte et longue distance recevront une prime de 100 € via les plateformes de covoiturage labellisée telles que Mobicoop, plateforme de Passpass covoiturage sous la forme d'un versement progressif.



CONTACTS PRESSE

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

